

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2011

L'An deux mille onze, le vingt-deux septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme TATIN – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – Mme GROGNET – Mme DERUERE - Melle DEHAUSSY – M. CARPENTIER.

**Absents** : Mme NOIZET – M. MOUFLIER – M. ROSA - M. MAQUET – Mme BENOÎT.

**Représentés** : Mme NOIZET par pouvoir à Mme LANCO  
M. MOUFLIER par pouvoir à M. JULIEN.

**Secrétaire de séance** : M. LEGRAIN Hervé.

---

## Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2011**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

2. **Révision du loyer du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires**

Le Conseil Municipal fixe à 680 € le montant du loyer mensuel et à 20 € la provision mensuelle au titre des charges locatives, et autorise Mme le Maire à signer l'acte administratif à intervenir avec les nouveaux locataires qui sont retenus.

3. **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du Canton de SAINT-SIMON et de ses environs**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé à la majorité (6 abstentions) d'émettre un avis favorable à la proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du Canton de SAINT-SIMON et de ses environs, présentée par M. le Préfet de l'Aisne dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (loi n° 2010 – 1563 du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales).

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, cette proposition de dissolution du S.I.A.D avait été présentée comme un possible transfert de la compétence exercée par cet E.P.C.I vers une autre collectivité, ainsi qu'il l'avait été évoqué implicitement lors d'une réunion

organisée en avril dernier à Saint-Simon par M. le Sous-Préfet de SAINT-QUENTIN en présence des Maires et des Présidents de syndicats du canton.

Or, lors de l'examen de cette question à l'assemblée du S.I.A.D le 7 septembre 2011, il est apparu que seule la dissolution de ce syndicat faisait l'objet d'une proposition concrète, aucune mesure n'ayant été prévue par les services préfectoraux vis-à-vis du transfert de compétences et la continuité du service.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Considérant que ce projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du canton de SAINT-SIMON doit impérativement être accompagné des mesures nécessaires à la continuité du service et la garantie d'emploi du personnel ;

- Décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à la proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du canton de SAINT-SIMON et de ses environs ;
- Demande que cette délibération soit transmise à M. le Préfet de l'Aisne.

#### **4. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Suite à la promotion de plusieurs agents au grade supérieur, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion, la suppression des emplois suivants :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Par ailleurs, suite au départ en retraite d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures/semaine) au 1<sup>er</sup> janvier prochain et à la redéfinition des tâches dévolues à cet emploi, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) la suppression de l'emploi détenu par l'agent concerné au 31 décembre 2011 et la création avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 heures/semaine).

#### **5. Contribution financière au Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de TERGNIER – Année scolaire 2010 - 2011**

L'Assemblée accepte le règlement d'une somme de 35 € représentant la participation financière de la commune pour l'inscription de 2 élèves résidant dans la commune au Collège Joliot CURIE de TERGNIER au cours de l'année scolaire 2010 / 2011.

#### **6. Subventions aux associations locales**

##### **• Versement d'une subvention complémentaire à l'Association « Familles Rurales »**

L'Association « Familles Rurales » ayant accepté d'assurer la prise en charge matérielle et financière du spectacle de Noël prévu le vendredi 16 décembre 2011 pour les élèves de l'école primaire, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association « Familles Rurales » une subvention complémentaire de 1 000 € correspondant au coût du spectacle.

##### **• Versement d'une subvention complémentaire au Sporting-Club de FLAVY-LE-MARTEL**

Le Sporting-Club de FLAVY-LE-MARTEL ayant engagé une équipe séniors pour la saison 2011/2012, le Conseil Municipal décide d'allouer à cette association une subvention complémentaire de 500 € pour l'exercice budgétaire 2011.

**7. Contribution de la commune d'ANNOIS aux frais de fournitures scolaires et d'entrées de piscine – Année scolaire 2010 / 2011**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement de 1 106,07 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des élèves d'ANNOIS ayant fréquenté les écoles primaires au titre de l'année scolaire 2010 / 2011, d'autre part le règlement d'une somme de 190 € au titre des entrées de piscine.

**8. Convention de partenariat entre la SNCF et la Commune relative au sablage des quais et des abords de la halte de FLAVY-LE-MARTEL en période hivernale**

Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec la SNCF confiant le déneigement et le sablage des quais et des abords du point d'arrêt ferroviaire de FLAVY-LE-MARTEL aux services techniques communaux, moyennant une indemnité forfaitaire de 390,25 € pour chaque période hivernale.

**9. Garderie périscolaire – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de SAINT-QUENTIN pour la période 2011-2014 dans le cadre du service de garderie périscolaire.

**10. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Les personnels de droit privé recrutés dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi doivent désormais bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 220,50 € à une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi actuellement employée par la commune représentant la contribution financière de la collectivité à l'action de formation choisie par l'intéressée.

**11. Cession d'un véhicule communal – Autorisation au Maire d'effectuer les démarches nécessaires**

Les services techniques communaux vont être prochainement dotés d'un nouveau tracteur (livraison prévue en octobre prochain), cette acquisition bénéficiant d'une subvention de l'Etat au taux de 30% sur le montant hors taxes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal décide la vente du tracteur utilisé actuellement par les services communaux pour la somme de 2 392 € aux Ets DAVID et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

**12. Règlement des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal**

Le Conseil Municipal adopte une nouvelle délibération autorisant le règlement des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2007-1630 du 19/11/2007.

## Questions d'initiative

- M. CARPENTIER Daniel: - signale l'installation de photo plots (dispositifs réfléchissants) sur les ilots de la Rue André BRULE et la création d'un passage-piétons à proximité de l'intersection de la Rue de LA FERRE et de la Rue du Détroit Bleu.
- Mme GROGNET Marie: - félicite les employés communaux pour le fleurissement des parterres Rue André BRULE en sortie d'agglomération direction CUGNY ;  
- dénonce la vitesse excessive des camions de betteraves dans la traversée de l'agglomération ;
- M. DUBOIS Claude: - déplore que le programme de la fête patronale ne soit pas plus étoffé ;
- M. VAN ISACKER Eric: - expose que la Commission Municipale « Environnement » a décidé lors d'une récente réunion une réfection totale à l'automne prochain de plusieurs espaces verts (giratoire – blason en entrée d'agglomération direction JUSSY – parterres de l'Eglise) ;  
- indique qu'il a assisté le 17 septembre dernier à l'inauguration de la station d'épuration d'ARTEMPS / SERAUCOURT-LE-GRAND en présence de M. Xavier BERTRAND, Ministre du Travail et de la Santé, et de M. le Sous-Préfet de SAINT-QUENTIN.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 30 septembre 2011

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Hervé LEGRAIN

Danielle LANCO